

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 22 juin 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4119-2020.

Cause tarifaire 2020-2021 d'Énergir.

**Demande de délai pour loger la demande de renseignements no. 1 à Énergir -  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) de  
Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) demande respectueusement à la Régie de l'énergie l'autorisation de déposer, au présent dossier, sa demande de renseignements no.1 à Énergir le **vendredi 26 juin 2020 à midi**, soit après le congé de la Fête Nationale du Québec.

Il nous est en effet impossible de déposer cette demande de renseignements avant cette date, compte tenu du fait que celle-ci porte sur l'ensemble de ce dossier (*il n'y a pas de division du dossier en phases*) et qu'il ne s'est écoulé que **11 jours** depuis la [décision D-2020-069](#) de reconnaissance des intervenants et identifiant les sujets et seulement **7 jours** depuis les dépôts de modifications et preuves supplémentaires demandées par la Régie, lesquelles portent sur des sujets couverts par notre intervention. De plus, durant cette même courte période de sept jours, notre analyste Monsieur Jean Schiettekatte devait gérer deux dossiers importants hors Régie et, en plus, est en train d'effectuer la transition vers la fermeture de son bureau professionnel actuel à Montréal et son transfert.

Il est usuel qu'un délai d'environ deux semaines survienne entre la décision de reconnaissance des intervenants et identification des sujets et toute modification ou preuve supplémentaire et les dépôts de demandes de renseignements.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.